

**LISTE TARIFAIRE DU CANADA**

Numéro	Désignation des articles	Colonne I		Colonne II
		Catégorie d'échelonnement	Taux de base	Taux de base
9301.00	Armes de guerre, autres que les revolvers, pistolets et armes blanches.			
9301.00.10	--- Fusils	A	En fr.	2.7 %
9301.00.90	--- Autres	A	En fr.	5.6 %
9302.00.00	Revolvers et pistolets, autres que ceux des n° 93.03 ou 93.04.	A	En fr.	En fr.
93.03	Autres armes à feu et engins similaires utilisant la déflagration de la poudre (fusils et carabines de chasse, armes à feu ne pouvant être chargées que par le canon, pistolets lance-fusées et autres engins conçus uniquement pour lancer des fusées de signalisation, pistolets et revolvers pour le tir à blanc, pistolets d'abattage à cheville, canons lance-amarres, par exemple).			
9303.10.00	- Armes à feu ne pouvant être chargées que par le canon	A	En fr.	En fr.
9303.20	- Autres fusils et carabines de chasse ou de tir sportif comportant au moins un canon lisse			
9303.20.10	--- Fusils de chasse à coulisse	A	En fr.	2.8 %
9303.20.90	--- Autres	A	En fr.	En fr.
9303.30	- Autres fusils et carabines de chasse ou de tir sportif			
9303.30.10	--- Carabines de calibre .22 à percussion périphérique et culasse mobile ou carabines de calibre .22 à percussion périphérique et semi-automatiques, sauf les carabines de tir à la cible	A	En fr.	5.6 %
9303.30.90	--- Autres	A	En fr.	En fr.
9303.90	- Autres			
9303.90.10	--- Appareils pour la destruction des bêtes de proie par la décharge de cartouches chargées d'éléments toxiques; appareils explosifs automatiques pour épouvanter les oiseaux	D	En fr.	En fr.
9303.90.90	--- Autres	A	En fr.	En fr.
9304.00	Autres armes (fusils, carabines et pistolets à ressort, à air comprimé ou à gaz, matraques, par exemple), à l'exclusion de celles du n° 93.07.			
	--- Fusils et pistolets à ressort, à air comprimé ou à gaz :			
9304.00.11	---- Fusils à air comprimé	A	En fr.	En fr.
9304.00.19	---- Autres	A	En fr.	En fr.
9304.00.90	--- Autres	A	7.5 %	7.5 %
93.05	Parties et accessoires des articles des n° 93.01 à 93.04.			